

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 241
25 août 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarante-et-unième (241^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 25 août 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(M)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(A)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 30 juin 2015 (No 240).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 30 juin 2015 (No 240).
6. Décret sur la rémunération des commissaires (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Modifications au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances (**Direction générale – Dossier de décision**) (**Item retiré de l'ordre du jour – À être traité ultérieurement**)
8. Plan québécois des infrastructures (PQI) – Secteur jeunes – Résolution d'appui (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Liste des chèques émis (**M. Patrick Lagueux**)
10. Période réservée au comité de parents
11. Période réservée au président
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Congé sans traitement à temps plein – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Manon Rivard et appuyé par M. Patrick Lagueux, le conseil convient à l'unanimité de retirer l'item 7 (*Modifications au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*) du projet d'ordre du jour et d'en reporter l'étude à une date ultérieure.

Par ailleurs, un élément est ajouté à l'item 13 du projet d'ordre du jour, en l'occurrence : *13.1 Congé sans traitement à temps plein – Personnel enseignant* (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2131/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Marc Bergeron, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 30 JUIN 2015 (NO 240)

RÉSOLUTION CC : 2132/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 30 juin 2015 (no 240).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 30 JUIN 2015 (NO 240)

RÉSOLUTION CC : 2133/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 30 juin 2015 (no 240).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. DÉCRET SUR LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (Direction générale – Dossier de décision)

Le décret 571-2015 publié le 30 juin 2015 détermine les sommes maximales disponibles pour établir la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce nouveau décret fait en sorte qu'un montant supplémentaire de 2 055,23 \$ peut être versé aux membres du conseil des commissaires. Les membres du conseil ont discuté de scénarios de répartition de ce montant additionnel et ont pris l'orientation de conserver ce montant pour une utilisation ultérieure à déterminer. Le mode de rémunération demeurera le même que celui adopté en décembre 2014.

RÉSOLUTION CC : 2134/2015

CONSIDÉRANT que les montants annuels pouvant être accordés globalement aux commissaires de la commission scolaire sont fixés par le décret 571-2015 pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le mode de rémunération a été revu en décembre 2014 par un comité formé de commissaires;

CONSIDÉRANT le montant additionnel de 2 055,23 \$ pouvant s'ajouter à la rémunération des commissaires pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en atelier de travail sur des scénarios de répartition de ce montant additionnel;

SUITE, PAGE 4

Il est proposé par M. Marc Bergeron, appuyé par Mme Isabelle Marquis et dûment résolu : de maintenir pour l'année scolaire 2015-2016 la rémunération des commissaires adoptée lors de la séance du 9 décembre 2014 et de réserver le montant additionnel de 2 055,23 \$ pour une utilisation à déterminer ultérieurement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS AUX DIVERSES INSTANCES (Direction générale – Dossier de décision)

Cet item est retiré de l'ordre du jour. Il sera traité ultérieurement.

8. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) – SECTEUR JEUNES – RÉSOLUTION D'APPUI (Direction générale – Dossier de décision)

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années, telles que fournies par le MEESR, dans les prévisions de clientèle qui ont été transmises en mars 2015.

La mise à jour des données démontre un besoin important de locaux dans le secteur de l'école Saint-Germain ainsi qu'à la jonction des secteurs nord et sud dans la ville de Drummondville.

Ainsi, il convient que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir les demandes formulées au MEESR.

RÉSOLUTION CC : 2136/2015

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la ville de Drummondville et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles ;

CONSIDÉRANT que la clientèle du préscolaire et du primaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que cette hausse de clientèle est constante et soutenue depuis 2010 et que la commission scolaire devra accueillir plus de 500 élèves supplémentaires au primaire d'ici l'année scolaire 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles primaires a été analysée conjointement avec le MEESR ;

SUITE, PAGE 5

CONSIDÉRANT que le manque d'espaces a été reconnu et qu'en ce sens la construction de trois écoles a été accordée par le MEESR pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs réalisée par la commission scolaire et soumise au MEESR ;

CONSIDÉRANT l'importance que des locaux supplémentaires soient disponibles dans le secteur de l'école Saint-Germain et qu'une école soit également disponible à la jonction des secteurs nord et sud du territoire de la commission scolaire en septembre 2017 afin d'éviter le déplacement d'un grand nombre d'élèves et ainsi de répondre aux besoins d'espaces qui sont prévus pour l'année scolaire concernée ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire possède les terrains nécessaires pour l'agrandissement et la construction de cette école;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lise Morin, de transmettre au MEESR :

- La demande d'ajout de huit (8) locaux à l'école Jésus-Adolescent de Saint-Germain pour l'année scolaire 2016-2017;
- la demande d'ajout d'une nouvelle école (école D) à la jonction des secteurs nord et sud de son territoire pour l'année scolaire 2017-2018 ;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Patrick Lagueux)

Monsieur Lagueux fait état des questions qu'il a soumises au Service des ressources financières et des réponses qui lui ont été transmises, eu égard à la liste de chèques # 196.

10. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

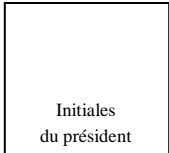
Mesdames Morin et Lacoste rappellent la tenue d'une manifestation pacifique (*chaîne humaine*) en appui à l'école publique, le mardi, 1^{er} septembre, de 7h30 à 8h, devant l'école Duvernay. Tous les acteurs du monde de l'éducation y sont conviés. Par ailleurs, la directrice générale rappelle la nécessité de s'assurer, notamment auprès de la SQ, de la sécurité des participants et des élèves à cette occasion.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président informe le conseil qu'il est à préparer différents messages de la rentrée, l'un écrit, l'autre sous forme de capsule Web. Il souhaite notamment s'adresser aux membres du personnel et tenir un discours rassembleur.

Par ailleurs, il entend se soumettre à une évaluation de ses pairs. Un questionnaire leur sera soumis à cet égard.

Monsieur Houle rappelle que l'automne s'annonce occupé, notamment par le dépôt du projet de loi du ministre Blais (*gouvernance, décentralisation, fusions, taxe scolaire...*). Il sollicite la vigilance et la solidarité de ses collègues, dans le cadre des efforts qui seront déployés par la FCSQ.



12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Dans le cadre des dispositions pertinentes de l'article 5-15.00 de l'entente locale, la commission scolaire accorde, sur réception d'une demande produite avant le 1^{er} avril, un congé sans traitement à temps plein.

Dans le présent cas, malgré les délais, il est recommandé d'accepter ledit congé.

RÉSOLUTION CC : 2137/2015

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes et ce, pour l'année scolaire 2015-2016 :

Daneau Luce	Champ 03 - primaire École aux Quatre-Vents	100 %
-------------	---	-------

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h04, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG